

EDITO

Les élections professionnelles, un moment majeur de la vie démocratique sur notre lieu de travail

Nous serons tous appelés entre le 27 novembre et le 4 décembre prochains, à élire nos représentants aux Comités Techniques et aux Commissions Administratives Paritaires pour 4 ans. Dans les lycées le vote se fera le jeudi 4 décembre précisément.

Pour la première fois l'ensemble de la Fonction Publique votera en même temps. **Personnels de l'enseignement agricole, agents du Conseil régional Aquitaine, nous sommes tous concernés par ces élections professionnelles.**

Ce scrutin sera à un moment important de la vie démocratique sur notre lieu de travail. Il va permettre de désigner les élus qui nous représenteront pendant les 4 prochaines années à l'échelon régional et national pour la gestion de nos carrières, le respect de nos

statuts (CAP/CCP), pour nos conditions de travail, pour l'organisation de l'enseignement agricole (CTREA, CT du Conseil régional, CTEA, CTM) et défendre le service public.

De plus, c'est à partir de ces élections que sont déterminées la composition des CHSCT, du CREA (Comité Régional de l'Enseignement Agricole), du CNEA (Comité National de l'Enseignement Agricole)...Un moment crucial pour décider de notre vision de l'enseignement agricole.

Je compte sur vous pour que vous donniez votre avis et que nous défendions ensemble nos valeurs.

Alain GODOT

Secrétaire Régional SNETAP-FSU Aquitaine

Élections professionnelles le 4 décembre VOTONS !

Une délégation Aquitaine devant l'Unesco en avril mais aussi dans les rues du Mans en mai 2014 - Olivier Bleunven



Le jeudi 4 avril 2014, à l'occasion d'une journée consacrée au "Produire autrement" par le Ministère, le Snetap-FSU avait décidé de mobiliser ses militants pour faire part au

Ministre de l'Agriculture, du désarroi et de la déception des personnels des établissements. Près de 100 collègues avaient répondu à l'appel dont une forte délégation de la section Aquitaine.

Cette action a été l'occasion d'une distribution de tracts, d'une manifestation et de l'interpellation directe du Ministre.

Une manifestation a réuni au Mans le mardi 20 mai 2014, une centaine de militant-es, enseignant-es, agents techniques et administratifs de l'enseignement agricole public venus de toute la France.

La section régionale Aquitaine était présente à cette action.

Les manifestants réclamaient non seulement que Stéphane LE FOLL tienne ses engagements mais aussi des moyens et une priorité pour le Service Public.

Rejoints par des représentants de la FCPE et de la Confédération paysanne, les militants après d'innombrables échanges avec les différents cabinets ministériels ont obtenu une rencontre avec le Ministre qui s'est déroulée le vendredi 23 mai.



Rencontre avec le Conseil Régional Aquitaine janvier 2014 - Laurence Dautraix

Projet de loi relatif à la formation professionnelle et à l'apprentissage

Concernant la formation professionnelle

Le Service Public Régional de la Formation professionnelle, d'accord sur le principe MAIS pour que cette mission soit assurée :

- la région ne doit pas avoir comme seule prérogative les publics en difficulté MAIS aussi la promotion sociale
- la revalorisation de l'heure stagiaire est nécessaire CAR aujourd'hui les centres qui ont des actions de formation avec les publics fragiles sont déficitaires EN EFFET beaucoup d'heures de formation sont perdues du fait des absences fréquentes et des problèmes d'assiduité, d'abandon (entre autre) que rencontrent ces publics.

De plus, face à l'augmentation du nombre d'organismes habilités à dispenser des formations, on demande que soit étudié un système de "label service public" pour les organismes de formation publics.

Concernant l'apprentissage

En préambule : l'augmentation du nombre d'apprentis ne se décrète pas. Le nombre affiché de 500 000 apprentis en 2017 semble peu réaliste (cela fait des années que ce chiffre est un objectif non atteint).

Aujourd'hui le nombre global d'apprentis diminue (surtout en niveau 4 et 5), même si il augmente dans le supérieur.

Le DRAAF fait sa rentrée à Mugron Alain Godot & Françoise Poirier

Une délégation du SNETAP-FSU Régional a rencontré, à notre demande, le nouveau DRAAF, François PROJETTI, jusque là DRAAF en région centre et Brigitte BLESSON qui quittera le SRFD fin octobre 2014.

Nous avons souligné notre désapprobation sur la perte de terrain apparemment inexorable du public sur le privé dans l'enseignement agricole (rapport public-privé aujourd'hui de 35%-65% contre 50%-50% il y a 20 ans). Visiblement pour cette rentrée, le rapport serait 36,4%-63,6%, remontée due à la fin du double flux sur la filière service... Nous avons soutenu que l'Enseignement Agricole Public devait reprendre toute sa place dans l'ensemble de l'enseignement agricole et obtenir davantage de moyens !

Nos interlocuteurs se sont félicités de la réussite de l'implantation du BTS DATR (développement et animation des territoires ruraux) mais ne reviendront pas par exemple sur le refus d'implanter un bac pro SAPAT à Bergerac. Ils affirment que les EPL départementaux, par la mise en commun des compétences, ont permis de conforter tous les sites d'A-

Le SNETAP FSU est POUR UN DEVELOPPEMENT QUALITATIF ET NON QUANTITATIF DE L'APPRENTISSAGE.

Pour cela nous demandons une augmentation du nombre d'heures par formation (nombre de semaines en plus car le socle minimum est trop bas pour les niveaux 4 et 5 où l'on rencontre des publics en difficulté.)

LE SNETAP FSU EST CONTRE LE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE DANS LE PRIVE MFR ET PRIVE CATHOLIQUE SOUS CONTRAT ;

Les déclarations du privé MFR et sous contrat au CREA de décembre nous inquiètent.

Comment se positionne la région qui a reçu le privé catholique début janvier pour discuter de ces orientations ?

Concernant le financement

OUI pour plus de transparence dans le reversement de la taxe d'apprentissage et la réduction du nombre d'organismes collecteurs

OUI pour une priorité au financement des centres publics avec la taxe.

Le financement de l'apprentissage ne doit pas viser seulement les formations à enjeux territoriaux.

Concernant la pédagogie

OUI pour la formation des maîtres d'apprentissage.

Attribution de moyens dans la subvention des centres pour la formation continue des agents : les formateurs ont moins de droits à la formation que les stagiaires qu'ils forment !

Compétence nationale pour le contenu des formations, pour la délivrance des diplômes et l'inspection pédagogique.

quitaine. Nous avons présenté que si la rentrée se passe apparemment bien, plusieurs personnels de plus en plus nombreux se sentent en souffrance, dont la cause n'est pas seulement la crise mais aussi les conditions de travail. Nous avons souligné l'absence criante de formation, par exemple par rapport aux nouvelles technologies qu'il nous est obligatoire d'utiliser pour l'utilisation des ENT.

Pour l'axe "produire autrement" : le projet régional CAS-DAR a été déposé, les référents formés seront essentiellement des personnels de direction.

Pour les CFPPA, M Progetti insiste sur sa volonté de développer le travail en réseau.

Enfin nous évoqué le manque crucial d'un enseignant ESC à Mugron. Il n'y a que 2 postes et demi à la dotation. Avec ces moyens, il reste encore 437h de cours à assurer (sans compter l'animation), volume que l'administration prévoit de faire assurer par des heures supplémentaires... Sur ce dossier, peu d'avancée pour l'instant.

En conclusion, nous avons été écoutés avec attention, le dialogue a bien été présent, reste à voir si nous serons entendus...

CREA sur l'Agro-écologie Avril 2014 Olivier Bleunven

Le CREA Aquitaine s'est réuni à Libourne le mardi 29 avril 2014 autour du projet agroécologique et de sa déclinaison pour l'enseignement agricole en région Aquitaine.

Plusieurs acteurs du projet agro-écologique (INRA, Bordeaux Sciences Agro, IRTSEA, référents DRAAF pour l'ensemble du projet agro-écologique et référents des établissements pour «Enseigner à Produire Autrement» ...) étaient invités à cette séance du CREA.

En préalable aux débats du CREA, le SNETAP FSU a d'abord rappelé que, même s'il avait regretté le manque d'ambition du Projet de loi d'avenir agricole, il a, dès les premiers travaux, montré son intérêt pour le projet agro-écologique et l'idée du « Produire autrement ».

Mais le report de mois en mois du vote de ce projet de loi par le Parlement et les tentatives de sabordage des lobbys productivistes ont peu à peu amoindri le texte initial pourtant déjà trop timoré. Les débats et le vote du projet au Sénat le 15 avril dernier ont encore accentué ce sentiment notamment par l'introduction d'un amendement sur l'agriculture raisonnée — heureusement retiré in extremis, mais qui montre le risque qui pèse sur l'avenir du projet agroécologique. — et l'intervention du représentant de la FNSEA en fin de réunion, clairement hostile à l'esprit de l'agro-écologie a parfaitement illustré nos propos.

Le SNETAP FSU s'est exprimé sur 4 axes :

– **la rénovation des référentiels de diplômes** engagée dans l'esprit du produire autrement n'est pas à la hauteur des attentes de la société et de la nécessité de faire évoluer nos productions agricoles. Par exemple le BTSA ACSE, présenté comme la colonne vertébrale des formations à la production par Mme BLESSON, n'intègre pas dans ses modules un des volets importants du projet de loi d'avenir et présenté comme une des clés de l'agro-écologie : l'émergence de dynamiques collectives. De même son référentiel professionnel reste sur un constat simpliste de l'agriculture française sans tenter d'impulser de nouvelles dynamiques.

– **la mobilisation des exploitations agricoles et ateliers technologiques** aurait du être un des points forts du projet de loi d'avenir. Pour le SNETAP FSU l'évolution à venir du code rural était l'occasion de renforcer leur statut et de prendre en compte leurs particularités notamment sur le plan financier. D'ailleurs plusieurs des témoignages de la salle ont confirmé les difficultés que rencontrent aujourd'hui nos exploitations. Le SNETAP-FSU a aussi regretté

que le programme régional de l'enseignement agricole pour la transition agro-écologique ne prévoit la mise en œuvre que d'un seul projet pilote d'expérimentation/démonstration pour la région. Là encore les témoignages qui ont suivi ont montré les nombreux engagements de chacune des exploitations vers le produire autrement.

Le SNETAP FSU a rappelé l'importance des CFPPA; il estime qu'ils ont un rôle majeur à jouer dans la transition vers le "produire autrement". Il précise qu'il a interpellé le ministre sur ce point qui lui même a reconnu avoir minimisé leur rôle sur le territoire.

– **la gouvernance régionale** : le SNETAP FSU a dénoncé l'absence des personnels et des usagers dans les partenaires associés au pilotage régional. Il a d'ailleurs fait remarquer plus globalement l'approche du produire autrement principalement par la question du professionnel et très peu par celle de l'éducatif. Il a également regretté le peu de référence à la formation continue des professionnels pourtant tout aussi indispensable pour le projet que la formation initiale des futurs professionnels.

– **le plan de formation des personnels des établissements de l'enseignement agricole** : pour le SNETAP-FSU les grandes lignes du plan de formation présenté aujourd'hui sont avant tout celles d'un plan d'information. L'organisation d'un séminaire, l'appui sur les référents régionaux ou les infos sur Chlorofil ne sont pas suffisants. Il faut des stages réunissant tous les personnels (et pas uniquement les enseignants), largement accessibles. Là encore les témoignages montrent clairement les besoins de formation pour mettre en œuvre le projet dans les établissements.



Gel DRAAF 15/05/2014



Élections professionnelles : mode d'emploi

La consultation a lieu tous les quatre ans et sert à déterminer la représentativité des organisations syndicales dans ces différentes instances que sont le :

- CTREA** : Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole
- CTEA** : Comité Technique (national) de l'Enseignement Agricole
- CTM** : Comité Technique du Ministère de l'agriculture
- CT** : Comité Technique du conseil régional
- CAP** : Commission Administrative Paritaire
- CCP** : Commission Consultative Paritaire des contractuels



Le 4 décembre je voterai pour :

si je suis fonctionnaire d'État, le CTREA, le CTEA, CTM, la CAP de mon corps (soit 4 votes)

si je suis contractuel d'État, le CTREA, le CTEA, le CTM, la CCP nationale des contractuels (soit 4 votes)

si je suis contractuel régional ou d'un établissement (ACB) : pour le CTREA, le CTEA, le CTM, la CCP régionale (soit 4 votes)

si je suis fonctionnaire du Conseil régional (ou contractuel) : pour le CT, la CAP de mon corps ou une CCP (soit 2 votes)

si je suis fonctionnaire d'un lycée maritime (ou contractuel) : pour le CT de la DIRM, le CTM du Ministère de l'écologie et la CAP de mon corps ou la CCP des contractuels du Ministère de l'écologie (soit 3 votes).

Bulletin Régional SNETAP FSU Aquitaine
 Secrétariat régional
 2915 route des Barthes
 40180 Oeyreluy
 05 58 98 49 22—06 43 57 47 61
 Directeur de publication : Alain Godot
 Rédacteurs : Olivier Bleunven, Laurence Dautraix,
 Françoise Poirier



Rôle de quelques instances régionales

Comité Technique Régional de l'Enseignement Agricole (CTREA) :

Le CTR se réunit 2 à 3 fois par an. Il traite de l'ensemble des questions de l'enseignement agricole public : effectifs, résultats aux examens, structures (ouverture et fermeture de classes), personnels, formation continue, conditions de travail (ex : RTT), hygiène et sécurité... Seuls les représentants des personnels y ont le droit de vote et, en cas de rejet unanime d'un projet par les élus syndicaux, celui-ci devra faire l'objet d'un réexamen et d'une nouvelle délibération.

Commission Consultative Paritaire des agents contractuels (CCPR).

Elle concerne les agents contractuels régionaux et locaux. Cette commission se réunit une fois par an ou sur saisine d'un agent. Ses attributions concernent les licenciements intervenant postérieurement à la période d'essai, les sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme, toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires et d'autres spécifiques (mobilité des agents sur CDI et réemploi des agents sur CDD, avancements de catégorie et de classe, réductions d'ancienneté, mutations, refus de travail à temps partiel, refus de renouvellement de contrat...)

Comité Technique du Conseil régional Aquitaine (CT)

Pour les agents dépendant du Conseil Régional. Le comité technique est obligatoirement consulté sur l'organisation et le fonctionnement des services relatifs à la gestion du personnel territorial. Exemples : protocoles d'ARTT, aménagements d'horaires, suppressions d'emplois, ratio "promus/promouvables" pour l'avancement de grade, plan de formation, hygiène et sécurité, etc.

Avec vous

Agir au quotidien pour défendre et développer l'enseignement agricole public

Rappeler notre attachement à la communauté éducative

Défendre une préoccupation majeure : les conditions de travail

Défendre nos droits et nos statuts